

# Cotisations des membres via les taxes de licence en période de coronavirus | Q+A

Chaque année, Swiss Volley envoie aux clubs des factures par acomptes pour les taxes de licence. Pour les plus petits clubs, cette facture par acomptes est réglée en une seule fois et pour les plus grands, en deux fois. La seconde facture par acomptes a été envoyée aux clubs concernés pendant l'interruption des championnats. Cela a suscité de nombreuses questions auxquelles le Q+A tente de répondre.

Avec ces explications, Swiss Volley souhaite créer davantage de transparence et mettre à disposition des informations de fond afin d'améliorer la compréhension de la procédure choisie. Swiss Volley se tient à disposition pour des entretiens individuels.

**Beaucoup de championnats sont actuellement interrompus à cause de la pandémie liée au coronavirus et certains n'ont même pas commencé. Certaines régions ont déjà annulé la suite des championnats. Que se passe-t-il avec les cotisations des membres de Swiss Volley ?**

Les cotisations des membres qui, selon nos statuts, sont facturées sous forme de taxes de licence représentent 42% de nos recettes. Celles-ci servent à payer des charges comme l'exploitation du bureau y compris le loyer, les frais de personnel, etc. Ces charges sont fixes et servent entre autres à financer les compétitions de trois ligues nationales, la formation des entraîneurs, le développement des clubs et des associations, le travail avec la relève ainsi que le marketing et la communication.

Chaque année, les cotisations des membres pour la prochaine saison sont fixées démocratiquement par le Parlement du volleyball.

Les 42% de recettes issues des taxes de licence permettent également...

... à Swiss Volley de générer des moyens sous forme de subventions et de contributions d'encouragement de la part de la Confédération et de Swiss Olympic. Ces subventions et contributions d'encouragement représentent 30% des recettes. Elles ne sont versées que si les dépenses sont réalisées et destinées entièrement à des objectifs précis. Elles ne peuvent par exemple pas être utilisées pour le bureau.

... à Swiss Volley de générer des moyens sous forme de contrats publicitaires. Ces recettes issues du sponsoring représentent 20% de recettes supplémentaires.

Les 8% restants sont plutôt variables et dépendent des compétitions nationales en salle, du beach volley et des cours.

Si Swiss Volley devait changer quelque chose aux 42%, par exemple en réduisant les cotisations des membres de 10%, cela aurait les conséquences suivantes: tous les licenciés de ligue régionale devraient payer 11 francs de moins sur leurs taxes de licence. Mais Swiss Volley perdrait 280 000 francs et devrait supprimer des postes équivalant à un taux d'occupation total d'environ 300%. Ces employés sont pourtant nécessaires pour assurer les autres recettes et gérer la charge de travail supplémentaire, et ils disposent des compétences nécessaires à la fédération pour continuer à développer ses disciplines après la crise.

Swiss Volley demande donc à tous les joueurs et joueuses de volleyball de payer solidairement la cotisation «normale», même si cette saison ne comportera pas le même nombre de matches que ces 60 dernières années – à l'exception de la saison 2019-2020, qui a dû être interrompue en mars 2020.

## **Si Swiss Volley devait scier «la branche des cotisations des membres», ne s'agirait-il pas en fait de la branche sur laquelle le volleyball est assis?**

La question de réduire ou même de supprimer les cotisations des membres se pose. Pour Swiss Volley, cela aurait d'énormes conséquences:

- Les fonds de la saison actuelle servent à financer les coûts courants en personnel, etc. (voir question plus haut). Les liquidités et donc les moyens de subsistance de Swiss Volley en dépendent directement.
- Si par exemple 50% de ces recettes devaient disparaître à cause de la deuxième ou même de la troisième vague de la pandémie, la fédération serait tout de suite surendettée. Cet argent est planifié et est donc déjà dépensé. Le maintien de l'exploitation serait mis en péril du jour au lendemain, voire plus possible.
- La fédération ferait faillite et tous les moyens financiers injectés dans le soutien des régions, l'informatique, les manifestations ou des projets comme School Volley, Kids Volley, des ateliers destinés aux clubs, etc. cesseraient d'exister.
- Swiss Volley se trouverait dans une situation bien plus difficile qu'au début des années 2000, lorsque la fédération s'était endettée et retrouvée dans une mauvaise passe la forçant à faire table rase du passé.

Cela peut être évité si chaque joueur et joueuse de volleyball soutient solidairement son sport via la cotisation des membres sous forme de taxe de licence, même si aucun match n'est possible cette année. Ce montant raisonnable pour tout le monde fait une grande différence.

## **Dans quelle mesure Swiss Volley, en tant que fédération nationale, a-t-elle été touchée par la crise du coronavirus?**

On pourrait croire que le bureau de Swiss Volley n'a plus rien à faire depuis le début de la crise et qu'il est donc au chômage partiel. Mais ce n'est pas le cas. Au niveau du bureau et dans le domaine technique, des travaux supplémentaires doivent être effectués: mise en place et adaptation continue de différents concepts de protection, élaboration de concepts d'entraînement, organisation de l'adaptation des compétitions, coordination avec Swiss Olympic et l'OFSP, traitement administratif des mesures de stabilisation ainsi que d'autres aides fédérales, etc.

De plus, tous les processus de routine qui se déroulent de manière efficace en temps normal doivent continuellement être adaptés et en partie improvisés individuellement. La situation est similaire pour les régions et les clubs. Tous les comités bénévoles réalisent des heures supplémentaires pour pouvoir proposer à tous les joueurs et joueuses et aux enfants une offre conforme aux mesures de protection. Afin de décharger les clubs le plus possible, Swiss Volley élabore pour eux des concepts coordonnés avec les régions et leur met à disposition de nombreuses ressources comme des exercices d'entraînement, etc. Conclusion: Swiss Volley est plus occupée qu'avant la crise. Elle n'a donc jamais mis en place de chômage partiel.

## **Swiss Volley a-t-elle obtenu de l'aide financière de la Confédération?**

Swiss Volley a vu diminuer ses recettes tant dans le domaine du sponsoring que dans le domaine du beach volley (en raison de la saison plus courte avec moins de tournois). Cette diminution des recettes a pu être rattrapée avec des frais de participation plus bas pour les athlètes et les équipes nationales. Certaines charges des équipes nationales seront déplacées à 2021, car aussi bien la qualification pour l'EuroVolley 2021 que le tournoi final auront lieu cette année-là. Ces charges n'ont donc pas disparu, mais ont été reportées. La fédération espère de manière générale pouvoir finir l'année de crise 2020 avec des comptes équilibrés.

Les mesures de stabilisation de la Confédération, dotées de plus de CHF 1,8 million, mettent à disposition des fonds pour tous les clubs et tous les joueurs et joueuses de volleyball et de beach volley ayant subi des dommages pécuniaires à cause du coronavirus. Swiss Volley n'a pas subi de dommages nets et n'a donc pas demandé d'aide financière dans le cadre des mesures de stabilisation.

## **Une réduction des cotisations des membres via les coûts de licence ne pourrait-elle pas être présentée comme une perte nette afin de bénéficier du paquet de soutien ?**

Swiss Volley a déjà fait savoir à l'OFSPPO et à Swiss Olympic en juillet 2020 que la fédération souhaitait aborder une solution équitable et globale pour tous, par exemple avec une réduction des cotisations annuelles des membres sous forme de licences. Toutefois, cela n'était explicitement pas autorisé dans le paquet de stabilisation de la Confédération (loi sur les subventions) en 2020, car le principe d'arrosage ne peut être appliqué et seul le dommage net effectif subi en raison du covid-19 peut être directement réclamé ou indirectement par les demandeurs.

Légalement, les cotisations sont dues. Une renonciation volontaire de Swiss Volley à un tel droit de revenu, qui doit ensuite être renfloué par les impôts via les fonds d'urgence de la Confédération, n'est pas correcte et n'a pas pu être mise en œuvre de cette manière. Ce n'est donc malheureusement pas possible. Swiss Volley comprend que cela puisse être difficile à accepter pour les membres, mais du point de vue du contribuable, c'est tout à fait compréhensible.

## **Les clubs ont-ils la possibilité d'obtenir un soutien financier public?**

Cette année, tous les clubs ont eu la possibilité d'annoncer un dommage financier pour bénéficier des aides offertes dans le cadre des mesures de stabilisation 2020. Sur la base des connaissances actuelles, de telles mesures devraient être proposées par la Confédération en 2021 également.

Néanmoins, Swiss Volley est consciente que de nombreux clubs fournissent un excellent travail depuis des années et qu'ils n'ont donc pas subi pendant la pandémie de coronavirus des pertes financières telles qu'elles ne peuvent être compensées grâce au patrimoine du club. Aux yeux de Swiss Volley, il est extrêmement important pour les clubs de continuer à percevoir les cotisations des membres. Ces dernières financent toutes leurs activités – actuelles et futures. Renoncer aux cotisations serait donc penser à très court terme et n'aiderait à long terme pas la communauté du volleyball à continuer de pratiquer ce sport merveilleux.

Généralement, les clubs facturent à leurs membres les cotisations des membres de Swiss Volley sous forme de taxes de licence à l'identique. Le paiement des cotisations des membres par le club n'a donc pas d'incidence sur ses résultats. Dans le cas où les clubs devaient être en grande difficulté – absence de liquidités ou autre problème –, Swiss Volley est à tout moment prête à aider grâce à des solutions au cas par cas et à des reports de paiement pour le club.

## **Swiss Volley a-t-elle le droit d'exiger les cotisations des membres en entier si les championnats n'ont pas lieu ou seulement en partie?**

Conformément aux statuts de Swiss Volley et du règlement de volleyball, les cotisations des membres sont perçues sous forme de taxes de licence et sont fixées chaque année par le Parlement du volleyball (chaque région envoie ses délégués). Selon l'évaluation juridique de Ernst & Young SA ([notice de Swiss Olympic](#), en allemand uniquement), les cotisations des membres sont dues pour tous les clubs – indépendamment du fait que des matches ont lieu ou non. A titre de comparaison: les cotisations des membres n'ont pas le caractère d'un abonnement de fitness qui, selon la loi, doit être remboursé si l'offre pour laquelle il a été payé ne peut être remplie. Chez Swiss Volley non plus, en période de coronavirus ou pas, on ne distingue pas les personnes qui ont participé à 1, 2, 8, 10 ou 20 matches par saison.

### **Art. 56 «Remboursement de la cotisation»**

1 Les membres qui n'ont participé à aucune CO dans une fonction requérant une licence se voient rembourser la licence. Le remboursement se fait contre paiement des frais.

2 La demande de remboursement doit parvenir au bureau le 31 mars de la saison en cours au plus tard; elle doit être accompagnée des licences non utilisées.

3 Le CC peut limiter ou refuser le remboursement si, en raison d'une situation extraordinaire, les CO ou une partie d'entre elles n'ont pas lieu.

Swiss Volley est la seule fédération d'un sport d'équipe en Suisse qui a un article 56 dans son règlement qui vous permet de rendre la licence si vous n'en avez pas besoin. L'idée de cet article est que la licence peut être commandée sans complication à l'avance et que si l'on se trompe dans la commande ou si quelqu'un se blesse avant le début du championnat, cela ne pose pas de problème.

Cependant, Swiss Volley se trouve maintenant dans une situation où cet article pourrait devenir une menace pour la fédération, car certaines équipes n'ont disputé aucun match de compétition. C'est pourquoi le Comité Central a dû décider que le remboursement serait annulé en raison de cette situation extraordinaire - sinon l'existence de la fédération est en danger.

### **Conclusion**

Pour Swiss Volley, il est évident que la situation pour les clubs n'est pas facile. Ils doivent expliquer à leurs membres pourquoi les cotisations des membres sous forme de taxes de licence doivent être payées. Ce Q+A entend alimenter la discussion sur cette thématique.

Swiss Volley espère que tout le monde tire à la même corde et conjugue ses efforts: les fonctionnaires avec leur immense travail et leur précieux engagement bénévole au sein du comité et des clubs, les membres avec leur contribution aux clubs et ainsi à la fédération nationale, et Swiss Volley, qui s'engage sans faille pour que cela continue malgré la crise du coronavirus – une crise dont personne n'est coupable.

Lors des discussions avec Swiss Olympic et l'OFSPPO, au cours des tables rondes avec la conseillère fédérale Viola Amherd ou lors de séances avec les cantons: Swiss Volley s'engage pour le volleyball et le beach volley sur tous les fronts.